

Le cinq d'avril mil huit cent six
à six heures du soir pardevant nous
Maire, officier de l'Etat civil de Sey sur
saone pour comparu Jean Claude
Rame forgeron a Sey sur saone et le
neuf de janvier mil sept cent soixante
six du mariage d'ancien Rame
forgeron audit lieu present et
consentant et de Jeanne la pierre
d'une part et Anne Françoise
Manoy de Sey sur saone d'ce Le
six d'octobre mil sept cent soixante
six du mariage de Françoise
Manoy vigueron et de Françoise
Doubiet sa femme d'autre part
ayant requis le procureur de
son pere par acte revu du notaire
soussigné du trois de Mars d'année
enregistré a Sey sur saone le même
jour d'autre part Lesquels nous
leur requis de procéder a la célébration
de leur mariage, dont les publications
ont été faites a Sey sur saone le
vingt trois et trois de Mars d'année
passée opposition. Lecture faite en
présence des parties et de Messieurs de
la justice de ce lieu du registre de l'Etat
civil titre du mariage d'iceux
Jean Claude Rame et Anne Françoise
Manoy d'ce et déclaré par nous
le présent instrument pour avoir
été fait selon nos devoirs au nom de la Loi
que Jean Claude Rame et Anne
Françoise Manoy sont unis et
mariés de qu'on nous avons dressé
le présent acte en présence



Dud. Antoine Rame père vingt huit
de l'epoux age de soixante deux
ans, de Rou Saint Augueyin Nocturne
a sie sur faoué Beau pere de Claude
age de trente huit ans, de Claude
Nicolas Petit Broquetier a sie sur
faoué age de cinquante six ans
de Claude Petit Broquetier a
sie sur faoué age de vingt quatre
ans et de pierre Dard fondeur
a la forge de sie sur faoué age
de trente et un ans, tous
sousignés apier Lettres sans
L'epoux et tierce Jean Claude

Antoinette Rame
a déclaré ne savoir écrire
Jean Claude Rame
C. D. Petit père Dard

J. Augueyin
Claude Petit

Salemme

8 Juin de j. Masson

8 Juin de j. Masson